

narque, il fit décapiter cent bourgeois de Reims pris au hasard, fit mettre le feu à la ville de Tournai, et commanda le sac de la ville d'Arras.

Sous son règne, ajoute Jean de Troyes, ni bourgeois ni prince ne pouvait être sûr de son existence; car sous le plus léger soupçon, le tyran faisait enlever ses ennemis pendant la nuit, et ils disparaissaient pour toujours dans les oubliettes de ses forteresses.

Son avarice était tellement sordide, que malgré qu'il eût des trésors entassés dans les caves de ses palais, il portait des vêtements troués. Bordin nous apprend qu'on trouva à la chambre des comptes une note portant la dépense de 20 sous pour deux manches neuves mises au vieux pourpoint de Louis XI, et un autre article de 15 deniers, provenant de l'achat d'une boîte de graisse pour conserver ses bottes. Voici une liste fort curieuse des différents serviteurs qui étaient attachés à sa personne, avec l'indication du traitement qu'ils recevaient :

- « Deux chapelains, à 10 livres par mois.
- » Un clerc de chapelle, à 5 livres.
- » Un valet de chambre, à 90 livres par an.
- » Quatre écuyers de cuisine, à 620 livres par an.
- » Un cuisinier, à 10 livres par mois.
- » Deux galopins de cuisine, à 8 livres par mois.
- » Un hateur, un potager, un saucier, un sommelier
- » d'armures et deux valets de sommiers, à 10 livres par mois
- » chacun.
- » Un porteur, un pâtissier, un boulanger et deux charre-
- » tiers, à 60 livres par an chacun.

- » Un palefrenier et ses deux aides, à 24 livres par mois.
- » Un maréchal de forge, à 600 livres par an.
- » Un maître de la chambre des deniers du roi, à 1,200 li-
- » vres par an.
- » Un contrôleur, à 500 livres. »

L'état de la dépense marque 50 sous, pour les robes des valets, et 12 livres pour les manteaux des clercs, notaires et secrétaires royaux. Enfin, la dépense totale de la maison royale ne s'élevait qu'au chiffre de 57,000 livres.

Quelque avare que fût Louis XI, il savait dépenser l'argent pour enrôler des Suisses et des Écossais, afin de s'en servir contre son peuple; il savait encore le dépenser pour payer des trahisons et se défaire de ses ennemis. Ainsi, la politique si vantée du souverain se réduisait à pressurer les peuples pour en obtenir les moyens de payer des assassins ou des séides. Lui-même en fournit la preuve dans un discours qu'il prononça devant les états généraux de Tours.

- « Un roi, dit-il aux assistants, ressemble à un propriétaire
- » qui posséderait de magnifiques jardins remplis de beaux
- » arbres portant de bons fruits; si ses terres sont bien culti-
- » vées, elles lui rapporteront de grands profits; s'il laisse
- » croître au contraire de mauvaises herbes, des ronces, des
- » orties et des épines, il doit s'attendre à voir ses champs dé-
- » périr. De même, le roi doit se débarrasser de ceux qui
- » gênent la marche de son gouvernement, afin de pouvoir
- » tailler son royaume comme il lui convient et accumuler
- » des trésors dans son épargne. »

Si l'on analyse l'une après l'autre toutes les actions de ce prince, on verra constamment percer ce caractère perfide et

sanguinaire qu'il semblait tenir de son aïeule Isabeau de Bavière.

Ce fut lui qui le premier se fit appeler majesté, titre qui n'avait jamais été pris par les rois de France.

Lorsqu'il se rendit à Reims pour se faire sacrer, Louis XI avait eu soin de n'admettre dans son cortège qu'un très-petit nombre de seigneurs, afin de n'avoir pas à faire quelque serment qui eût arrêté les projets de vengeance qu'il méditait. Il ne put empêcher toutefois que Philippe le Bon, qui, en sa qualité de pair du royaume, assistait à la cérémonie, se jetât à ses pieds pour le supplier de pardonner aux serviteurs de son père qui avaient eu le malheur de lui déplaire pendant qu'il était dauphin. Louis XI promit de faire grâce à ses ennemis, excepté à sept personnes qu'il ne nomma point, afin de tenir dans une perpétuelle appréhension ceux qui l'avaient offensé. Il commença par frapper les capitaines dont il redoutait les talents; les Dunois, les la Trémouille, les Brézé, les Chabannes, furent destitués de leurs emplois et renvoyés dans leurs terres, comme suspects de n'avoir aucun attachement pour sa personne. Il déposa le chancelier des Ursins, l'amiral, le grand chambellan, les maréchaux de France, les officiers civils et militaires, et les principaux directeurs des finances; enfin, dans sa haine pour les grands vassaux, il les chassa tous de sa cour, et éleva aux plus hautes dignités des hommes obscurs qui l'avaient aidé dans ses intrigues ou dans ses complots contre son père. Son barbier devint ambassadeur, son tailleur fut nommé héraut d'armes, et son médecin remplit les fonctions de chancelier.

Quoiqu'il prît ses ministres dans les rangs du peuple,

Louis XI n'en avait point pour cela plus d'attachement pour ses sujets, comme il parut du reste par l'accroissement des impôts. Les habitants de Reims, qui avaient été témoins, lors du sacre du roi, du serment qu'il avait fait d'alléger les provinces, éprouvèrent une telle indignation en apprenant qu'il avait triplé les gabelles de la ville, qu'ils se soulevèrent contre les agents du fisc et en massacrèrent quelques-uns. Louis XI, qu'une semblable révolte contrariait d'autant plus qu'elle menaçait ses plus chers intérêts, prit aussitôt des mesures pour soumettre les insurgés; par ses ordres, une troupe de soldats déguisés en paysans pénétrèrent dans la ville et s'en emparèrent: le chef de la rébellion fut écartelé en place publique, cent des notables bourgeois furent décapités, et la tranquillité fut rétablie. Le même expédient fut employé dans les villes d'Angers, d'Alençon, d'Aurillac, où s'étaient manifestés des troubles semblables; et pour enlever aux autres cités la fantaisie de se révolter, sa majesté doubla les impôts des provinces insurgées et les couvrit de soldats.

Avec l'or du peuple, Louis XI leva des troupes pour attaquer les grands vassaux; d'abord il jugea prudent de les ruiner avant de les combattre, et il établit sur leurs domaines les mêmes gabelles que sur ses propres états; ensuite il envahit les terres de François II, duc de Bretagne; il obligea ce prince à ne plus s'intituler duc par la grâce de Dieu, à ne point battre monnaie en son nom, à ne faire aucune levée d'hommes sans son autorisation, et à n'exiger aucun serment de ses sujets. François, qui n'était pas préparé à la guerre, fut contraint d'en passer par toutes ces conditions humiliantes pour sauver son duché; mais en secret il forma des intrigues,

se lia avec la plupart des grands vassaux, leur fit comprendre que s'ils ne prévenaient leur ennemi commun, tous deviendraient successivement ses victimes. Il parvint ainsi à former une ligue redoutable dans laquelle se trouvaient les ducs de Lorraine, de Calabre, de Bourbon, de Nemours, de Bourgogne, et il y fit même entrer le duc de Berry, frère du roi. Ces princes réunirent leurs forces et remportèrent plusieurs avantages sur les troupes royales; néanmoins leur confédération fut dissoute par Louis XI, qui eut l'air de céder aux exigences de ses ennemis, et qui signa à Conflans un traité de paix qu'il savait bien ne devoir pas être observé longtemps. Il accorda la Normandie à son frère, une partie de la Picardie à Philippe le Bon, le comté d'Étampes à François II, et donna l'épée de connétable au comte de Saint-Pol.

A peine ces seigneurs étaient-ils rentrés dans leurs domaines, que Louis XI, qui avait conservé son armée sur pied, protestait contre un traité qu'il prétendait lui avoir été arraché par la force, et déclarait hautement qu'il ne consentirait jamais à ce que la Normandie fût démembrée du royaume pour en faire un apanage au duc de Berry: immédiatement après, il marcha avec ses troupes sur la province; les places qui essayèrent de résister furent enlevées de vive force; Rouen surtout devint le théâtre d'actes de barbarie incroyable; les femmes furent violées, les enfants égorgés, et presque tous les notables furent brûlés vifs. Le duc de Berry parvint à s'échapper de sa capitale et se réfugia auprès du duc de Bourgogne.

Louis XI convoqua aussitôt les états généraux à Tours; il exposa devant l'assemblée les griefs dont il accusait son frère, et fit décréter que la Normandie ne pouvait pas être séparée

de la France. Pour arriver à son but, l'astucieux monarque avait préalablement fait la promesse de nommer une commission de vingt personnes, afin de réformer les abus dont se plaignaient vivement les bourgeois; lorsqu'il eut obtenu ce qu'il désirait, il ne donna pas suite à sa proposition, et tout resta dans la même position qu'auparavant.

Les états généraux terminés, le roi se mit à la tête de son armée et envahit la Bretagne; heureusement pour le duc de cette province, Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, qui avait succédé à Philippe le Bon, accourut à son secours et barra le chemin à l'armée royale. Louis XI, quoique supérieur en nombre, n'osa pas accepter le combat, et se retira lâchement devant ses ennemis en leur payant vingt mille écus d'or pour les frais de la guerre.

Plein de confiance dans son habileté diplomatique, le roi résolut de négocier en personne avec Charles le Téméraire, afin de le détacher du parti des ducs de Bretagne et de Berry, et il eut l'imprudence de fixer le lieu de l'entrevue à Péronne, ville placée sous la dépendance du duc de Bourgogne. Louis XI s'y rendit avec un sauf-conduit et une suite nombreuse; le prince, de son côté, voulut répondre à la confiance que lui montrait le monarque, et le traita magnifiquement. Ce bon accord ne fut pas de longue durée: Charles le Téméraire ayant reçu la nouvelle que les Liégeois s'étaient révoltés contre lui à l'instigation de la France, et qu'ils proclamaient hautement leur alliance avec Louis XI, interrompit les conférences, fit le roi prisonnier, et l'enferma dans la même tour où était mort Charles le Simple, prisonnier du comte Herbert de Vermandois. Ce fut en vain que le roi jura

par la Pâque-Dieu, son jurement ordinaire, qu'il n'était pour rien dans l'affaire des Liégeois, et que si monseigneur de Bourgogne le voulait, il irait mettre le siège devant leur cité.

Pendant trois jours Charles le Téméraire réfléchit sur ce qu'il devait faire du tyran qui avait déjà commis tant de crimes; tantôt il voulait élever le duc de Berry sur le trône de France, tantôt il songeait à y monter lui-même; enfin le quatrième jour, grâce à l'intervention de l'historien Comines, qui était vendu à Louis XI, le duc de Bourgogne se décida à laisser vivre le roi de France; il vint le trouver dans sa prison, et lui demanda d'un ton brusque si son intention était toujours de l'accompagner à Liège. Louis répondit qu'il était prêt à faire tout ce qui serait agréable au duc; et immédiatement les deux souverains renouèrent les conférences, qui avaient failli se terminer d'une manière tragique. Le roi se soumit lâchement à toutes les conditions qu'il plut à Charles le Téméraire de lui imposer; et il jura sur la croix de Charlemagne de les observer.

Aussitôt que le traité eut été signé de part et d'autre, Louis XI se mit en route avec l'armée bourguignonne, dont il prit les couleurs, pour punir les Liégeois de leur rébellion. Après un siège de plusieurs mois la ville se rendit, ou plutôt les habitants, manquant de vivres et de munitions, l'abandonnèrent pour se réfugier dans les bois; et la malheureuse cité de Liège fut détruite de fond en comble sous les yeux du monarque qui l'avait poussée à la révolte.

Enfin, après avoir essuyé tous les genres d'humiliation, Louis XI obtint de Charles le Téméraire la permission de revenir en France pour faire enregistrer par le parlement les

traités de Péronne; mais dès qu'il se vit à l'abri de la vengeance du duc de Bourgogne, il refusa de ratifier les promesses qu'il avait faites, et défendit même qu'on prononçât jamais le nom de Péronne. On raconte à ce sujet que des bourgeois de Paris qui avaient appris ce nom fatal à des pies, furent impitoyablement égorgés, ainsi que leurs oiseaux.

Peu de temps après son arrivée dans sa capitale, le roi découvrit que le cardinal de la Balue avait entretenu des intelligences avec le duc de Berry; pour l'en punir, il le fit enfermer au château de Loches, dans une cage de fer, où il resta pendant onze années sans qu'on instruisît son procès, à cause des contestations que le saint-siège élevait sur les formes de la procédure. Ce retard sauva la vie au cardinal. L'arrestation de la Balue détermina toutefois le duc de Berry à traiter avec Louis XI, au grand regret de Charles le Téméraire; et le prince accepta pour apanage la Guyenne au lieu de la Champagne et de la Brie, que les traités de Péronne lui avaient assignés. Les deux frères eurent à ce sujet une entrevue à Saintes, qui se passa assez singulièrement; ils se parlèrent à travers des barreaux de fer, dans la crainte que l'un des deux ne fit assassiner l'autre.

Malgré la haine que Charles portait à son frère, comme il se voyait héritier direct de la couronne, Louis XI n'ayant pas d'enfant mâle, il consentit à la plupart des conditions que le roi voulut lui imposer, et prit le titre de duc de Guyenne. La naissance d'un dauphin vint bientôt changer ses dispositions pacifiques; il s'aboucha de nouveau avec le duc de Bourgogne, et forma une ligue contre Louis XI pour le renverser du trône. La frayeur que la découverte des nouvelles ten-

tatives de son frère inspira au monarque fut si grande, qu'il se décida à d'énormes sacrifices d'argent pour détacher Charles le Téméraire de la ligue: en outre il s'engagea à ne point secourir les comtes de Nevers et de Saint-Pol, ses ennemis personnels, quoiqu'il eût précédemment fait serment de les défendre contre les entreprises du duc de Bourgogne, et cela sous la condition que Charles abandonnerait également les ducs de Bretagne et de Guyenne, et qu'il ne prendrait aucunement leur parti dans la guerre qu'il se préparait à leur faire. Cependant telle n'était pas l'intention de Louis XI; il lui en aurait trop coûté pour lever des armées; il trouvait plus avantageux de ne point vider son épargne et d'en finir simplement par un meurtre avec le turbulent duc de Guyenne. Personne mieux qu'un prêtre n'était propre à une semblable expédition; Louis XI chargea Faure de Versois, abbé de Saint-Jean d'Angély, aumônier de son frère, de l'inviter à dîner avec la dame de Montsoreau, sa maîtresse. Sur la fin du repas, l'abbé leur offrit une pêche magnifique que la dame partagea avec son amant; mais à peine en eut-elle mangé, qu'elle fut prise de vomissements et de convulsions au milieu desquelles l'infortunée expira. Le prince, qui était d'un tempérament robuste, ne mourut que deux mois après.

Le duc de Bretagne fit arrêter l'aumônier du duc de Guyenne et un de ses écuyers de bouche nommé Laroche; et par ses ordres on procéda à leur interrogatoire: leurs premières déclarations ayant chargé le roi de France, Lescun, ministre du duc de Bretagne, les fit transférer dans les états de son maître, afin que le procès fût solennellement informé

et débattu en présence des commissaires de Louis XI. Tout faisait espérer que l'exécrable monarque allait être enfin convaincu d'un fratricide, lorsqu'un matin on trouva Faure de Versois étranglé dans son cachot; celui de Laroche était vide, soit qu'on l'eût fait évader, soit qu'on eût fait disparaître son cadavre. Sans s'inquiéter davantage de ce procès, Louis XI fit marcher des troupes contre la Guyenne, que voulait lui disputer le duc de Bourgogne.

Dans son manifeste de guerre, Charles le Téméraire appelait le roi de France un assassin; et pour ne pas être en reste avec le duc, Louis XI accusait son ennemi d'avoir envoyé un Bourguignon nommé Hardi pour le poignarder; et il condamna ce malheureux à être écartelé, pour faire croire à la culpabilité du prince.

La guerre se ralluma avec une fureur extrême entre les deux pays; le duc de Bourgogne ravagea la Normandie et la Picardie, et s'empara de toutes les villes, à l'exception de Beauvais, d'où il fut repoussé par une nouvelle héroïne, Jeanne Hachette, sortie des rangs du peuple. De leur côté, les généraux de l'exécrable Louis XI exercèrent dans la Flandre et dans la Bourgogne les plus sanglantes représailles.

Enfin une trêve vint suspendre les boucheries, et le roi de France put diriger ses forces contre le roi d'Aragon, qui refusait de lui rendre trois cent mille écus qu'il lui avait empruntés, et pour lesquels le prince avait donné en gage le Roussillon. Louis XI, qui désirait recouvrer son argent et garder la province, envoya des troupes pour expulser le monarque aragonais, qui s'était établi dans Perpignan.

Comme les frontières de la province du Roussillon n'étaient